

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 28/11/2024 - B2024/005404 - 2018 B 00379 - 841 956 071 - A84 MACON

A84 MACON

Société par actions simplifiée

Au capital de 80.000 €

109, route de Lyon

MACON (Saône et Loire)

841 956 071 RCS MACON

COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2024

CERTIFIES CONFORMES,
LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' with a long horizontal stroke extending to the left.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2024 12			Exercice N-1 30/04/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	2 032	2 032		
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	33 000	33 000		1 832
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	61 165	48 218	12 947	20 778
	Autres immobilisations corporelles	447 619	202 504	245 115	278 883
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 500		20 500	20 500
Total II		564 316	285 754	278 562	321 994
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	149 075		149 075	163 878
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	9 830		9 830	12 587
	Autres créances	18 433		18 433	26 790
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	54 416		54 416	40 139
	Charges constatées d'avance (3)	23 277		23 277	26 412
	Total III	255 031		255 031	269 807
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		819 348	285 754	533 594	591 801

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2024 12	Exercice N-1 30/04/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 000	80 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	-256 982	-268 039
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	16 325	11 057
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	-160 657	-176 982
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	293 361 33 010	390 949 30 961
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 236	14 504
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	307 258 43 586	270 473 56 065
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	9 800	5 830
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	694 250	768 782
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	533 594	591 801
Comptes de Régularisation			
		499 463	475 421

SASU A84 MACON

109 ROUTE DE LYON

71000 MACON

ANNEXE DU 01/05/2023 AU 30/04/2024

CAPIDEX

21 RUE DU MOULIN

01100 BELLIGNAT

04.74.81.20.60

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	2 032		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 000		
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	61 165		
Installations générales agencements aménagements divers	413 447		
Matériel de transport	7 490		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 966		716
TOTAL	508 069		716
Prêts, autres immobilisations financières	20 500		
TOTAL	20 500		
TOTAL GENERAL	563 601		716

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			2 032	2 032
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles			33 000	33 000
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			61 165	61 165
Installations générales agencements aménagements divers			413 447	413 447
Matériel de transport			7 490	7 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 682	26 682
TOTAL			508 784	508 784
Prêts, autres immobilisations financières			20 500	20 500
TOTAL			20 500	20 500
TOTAL GENERAL			564 316	564 316

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	2 032			2 032
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	31 168	1 832		33 000
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 387	7 831		48 218
Installations générales agencements aménagements divers	141 564	30 096		171 660
Matériel de transport	5 260	2 230		7 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 196	2 158		23 354
TOTAL	208 407	42 315		250 722
TOTAL GENERAL	241 607	44 147		285 754

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 832				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 831				
Instal.générales agenc.aménag.divers	30 096				
Matériel de transport	2 230				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 158				
TOTAL	42 315				
TOTAL GENERAL	44 147				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 500		20 500
Autres créances clients	9 830	9 830	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 099	3 099	
Divers état et autres collectivités publiques	500	500	
Débiteurs divers	14 834	14 834	
Charges constatées d'avance	23 277	23 277	
TOTAL	72 040	51 540	20 500

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	293 361	98 574	194 787	
Fournisseurs et comptes rattachés	307 258	307 258		
Personnel et comptes rattachés	14 954	14 954		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 615	17 615		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 415	8 415		
Autres impôts taxes et assimilés	2 602	2 602		
Groupe et associés	33 010	33 010		
Autres dettes	9 800	9 800		
TOTAL	687 015	492 228	194 787	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	97 587			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	31 447			

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	11 599
Total	11 599

ANNEXE

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 885
Dettes fiscales et sociales	21 093
Total	33 978

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 277
Total	23 277

A84 MACON

Société par actions simplifiée

Au capital de 80.000 €

109, route de Lyon

MACON (Saône et Loire)

841 956 071 RCS MACON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE

L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LA PRESIDENCE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la présidence,
décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice, qui s'élève à..... 16.325,14 €
en totalité à l'apurement du compte « *report à nouveau* » débiteur.

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions, qu'il n'a rien été attribué aux actions au titre des trois derniers exercices sociaux.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 25 OCTOBRE 2024.

LA PRESIDENCE

